



Instituts de recherche
en santé du Canada

Canadian Institutes
of Health Research

Canada

Guide d'examen des IRSC pour le Prix de l'application des connaissances et le Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement



IRSC **CIHR**

Instituts de recherche
en santé du Canada

Canadian Institutes of
Health Research

Mise à jour : mars 2012



Table des matières

1. But du guide	3
2. Examen par les pairs aux IRSC.....	3
3. Principes de l'examen par les pairs	4
3.1 Confidentialité	4
3.2 Conflit d'intérêts	4
3.3 Impartialité.....	5
4. Politiques influant sur l'examen par les pairs.....	5
4.1 Collaborations internationales et recherche en santé mondiale	5
4.2 Application des connaissances	5
4.3 Accès aux résultats de la recherche	6
4.4 Genre, sexe et recherche en santé	6
4.5 Communautés minoritaires de langue officielle.....	6
4.6 Publications et productivité	6
5. Membres du comité d'examen par les pairs	7
6. Procédure d'évaluation des demandes.....	8
6.1 Évaluation de la pertinence.....	8
6.2 Vue d'ensemble du processus d'examen par les pairs	8
6.3 L'étape du classement préliminaire (Étape 1)	8
6.4 Examen par les pairs des candidatures sélectionnées (Étape 2).....	9
6.5 Points à signaler pour les demandes	9
6.6 Après la réunion	9
7. Évaluation des candidatures.....	10
7.1 Types de candidatures	10
7.2 Critères d'évaluation	10
7.3 Format du rapport des évaluateurs internes	10
7.4 Cote	11
Annexe I - Séquence des étapes de l'examen par les pairs.....	12
Annexe II – Feuille de travail de l'examineur pour le Prix de l'application des connaissances.....	13
Annexe III – Feuille de travail de l'examineur pour le Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement	14

1. But du guide

Au nom des IRSC, je tiens à vous remercier d'avoir accepté d'être membre d'un comité d'examen par les pairs. Le succès du processus d'évaluation par les pairs est rendu possible grâce à des gens comme vous qui mettent leur temps et leur expertise au service des comités. Les IRSC et le milieu scientifique vous en sont très reconnaissants.

Le processus d'évaluation par les pairs est décrit en détail dans ce guide et sur le [site web des IRSC](#). Il est essentiel que les membres des comités lisent le guide pour se familiariser avec celui-ci de plus que la possibilité de financement de ce concours. Pour de l'information concise sur les rôles de chacun des membres de comité et leurs responsabilités, veuillez consulter le [Rôle des membres des comités d'évaluation par les pairs](#).

Le présent guide a pour but de fournir de l'information sur les objectifs, la gouvernance et les politiques des IRSC; d'exposer les rôles et les responsabilités des membres des comités d'examen par les pairs qui évaluent les candidatures au **Prix de l'application des connaissances** et au **Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement**; et de définir les politiques et les procédures de l'examen par les pairs pour les candidatures au **Prix de l'application des connaissances** et au **Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement**.

Ce guide est avant tout destiné aux membres de comités, mais peut aussi être utile aux candidats en leur expliquant le processus d'examen par les pairs, de l'étape de la présentation jusqu'à celle du jugement final.

2. Examen par les pairs aux IRSC

Le mandat des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) est le suivant :

« Exceller selon les normes internationales reconnues d'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé au Canada. »

Le but de l'évaluation par les pairs est d'assurer l'excellence dans la recherche financée par les IRSC. Le système d'évaluation par les pairs assure également la reddition de comptes non seulement au gouvernement du Canada et aux contribuables canadiens – la source des fonds des IRSC – mais aussi à l'ensemble du milieu de la recherche. L'évaluation par les pairs est réalisée par des comités d'experts qui recourent les quatre grands thèmes de la recherche en santé (biomédecine, recherche clinique, systèmes et services de santé, et santé publique et des populations).

L'évaluation par les pairs est supervisée par le conseil scientifique (CS) des IRSC, qui régit tous les aspects de la prise de décision concernant la recherche. Le CS exerce une direction scientifique et donne des avis au conseil d'administration (CA) sur les priorités et stratégies en matière de recherche en santé et d'application des connaissances (AC), et recommande des investissements stratégiques conformément au plan stratégique quinquennal des IRSC. L'approbation des possibilités de financement pour toutes les initiatives de recherche et d'application des connaissances des IRSC fait partie intégrante des responsabilités du CS.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation par les pairs aux IRSC veuillez consulter les [Types d'évaluation aux IRSC](#).

3. Principes de l'examen par les pairs

3.1 Confidentialité

La confidentialité signifie que les renseignements sur une personne ne doivent pas être divulgués, directement ou indirectement, à quiconque sans le consentement exprès de cette personne. Les renseignements fournis par les candidats dans leurs demandes sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels et sont mis à la disposition des évaluateurs externes seulement à des fins d'évaluation. Donc, les renseignements contenus dans les demandes et les rapports des évaluateurs, de même que les noms des évaluateurs et le contenu des discussions des comités sont strictement confidentiels. L'utilisation de ces renseignements à d'autres fins que celles précisées ici constitue une infraction à la Loi sur la protection des renseignements personnels et pourrait donner lieu à une enquête des IRSC et/ou un rapport à l'intention du Commissariat à la protection de la vie privée fédéral.

Les candidats ne doivent pas prendre contact avec les membres des comités, y compris le président et l'agent scientifique, pour s'enquérir de leurs demandes (cotes, rang dans le comité, etc.). Toutes les demandes de renseignements au sujet d'une demande ou d'un rapport d'évaluation doivent être envoyées au directeur adjoint aux IRSC responsable du comité concerné.

De par la loi, le candidat a accès à son dossier et, conséquemment, tous les documents utilisés dans l'évaluation de la demande sont à sa disposition une fois qu'il a été avisé de la décision des IRSC. Veuillez noter que les IRSC ne révéleront en aucun cas le nom des évaluateurs au candidat. Toutefois, la liste des membres du comité d'évaluation par les pairs sera publiée sur le site Web des IRSC 60 jours après l'approbation du financement par le conseil scientifique dans le cadre d'un cycle de concours.

3.2 Conflit d'intérêts

Les IRSC doivent veiller à ce que leurs décisions soient non seulement justes et objectives, mais qu'elles soient également perçues comme telles. Selon la [Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité dans le contexte de l'évaluation du mérite et de la pertinence et de l'évaluation par les pairs \(PCIC\)](#), tout évaluateur autrement admissible peut être considéré pour faire partie d'un comité d'évaluation, sauf si cette personne :

1. a déclaré un conflit d'intérêts potentiel par rapport au concours et a ensuite été considérée comme étant en conflit d'intérêts sérieux par le directeur financier des IRSC ou son remplaçant;
2. a des pouvoirs de décision relatifs au financement dans le cadre du concours; ou
3. est un candidat principal dans le cadre d'une demande qui sera évaluée par ce comité.

On considère qu'un membre de comité est en situation de conflit d'intérêts par rapport à une demande s'il :

- provient du même département, établissement ou organisme ou bien de la même société que le candidat, et interagit beaucoup avec le candidat dans l'exercice de son travail au département, à l'établissement, à l'organisme ou à la société;
- a déjà collaboré, fait une demande conjointe ou publié des articles avec le candidat au cours des cinq dernières années (à l'exception des réseaux financés par les IRSC conçus pour favoriser les partenariats entre les disciplines, les établissements et la recherche thématique);
- a été étudiant ou directeur de recherche du candidat au cours des dix dernières années;
- est un ami intime ou un proche parent du candidat;
- a un différend scientifique ou personnel de longue date qui l'oppose au candidat;
- est dans une situation de perte ou de gain financier selon le résultat de la demande (p. ex. détient des titres dans la compagnie d'un partenaire de l'industrie ou d'un concurrent);
- croit, pour une autre raison, qu'il ne peut pas procéder à l'évaluation objective de la demande.

Tous les membres de comité (président, agent scientifique, évaluateurs, etc.) doivent se conformer aux mêmes directives en matière de conflits d'intérêts. Au cours des réunions de comité, il incombe au personnel des IRSC et au président de trancher la question en cas de doute.

Tous les membres de comité doivent lire la PCIC et accepter de la respecter avant de regarder le contenu d'une demande. Ils peuvent utiliser à cette fin RechercheNet ou un formulaire fourni par les IRSC.

3.3 Impartialité

Le succès du système d'évaluation par les pairs dépend essentiellement de la volonté et de la capacité de tous les membres des comités d'être justes et raisonnables; de faire preuve d'un jugement scientifique rigoureux; et de comprendre le contexte particulier de chaque demande, tout en en tenant compte de façon équilibrée. Pour les programmes auxquels les évaluations écrites sont obligatoires, les évaluations sont remises aux candidats sans que le personnel des IRSC les modifie, et les IRSC n'assument pas la responsabilité de leur contenu. Un candidat ne considérera pas impartial votre évaluation s'il contient des commentaires qui pourraient être interprétés de quelque façon comme étant sarcastiques, irrévérencieux, arrogants ou inopportuns. Inversement, une évaluation constructive, qui aide le candidat en soulignant les faiblesses qu'il pourra corriger en présentant à nouveau sa demande, permettra de convaincre un candidat déçu que vous avez fait une évaluation impartiale de la proposition.

4. Politiques influant sur l'examen par les pairs

4.1 Collaborations internationales et recherche en santé mondiale

Selon la Loi sur les IRSC, les IRSC peuvent remplir leur mandat par : « la poursuite d'occasions pour les scientifiques canadiens de participer à des projets ou partenariats internationaux de recherche en matière de santé et l'appui à cette participation ». Par conséquent, les IRSC acceptent les demandes pour des recherches qui seront réalisées dans d'autres pays ou en collaboration avec des candidats établis dans d'autres pays. Le caractère international de la recherche ne devrait pas être un facteur dans l'évaluation scientifique de la proposition, sinon pour déterminer la faisabilité de la recherche proposée et la qualité de la question de recherche. Les évaluateurs ne devraient également pas être influencés par le financement obtenu ou demandé pour les composantes internationales lorsqu'ils recommandent un budget pour la ou les composantes canadiennes. Pour des renseignements détaillés sur la marche à suivre pour demander des fonds aux fins d'un partenariat international, veuillez consulter les sous-sections intitulées [« Recherche en santé mondiale »](#) et [« Collaborations internationales »](#) du Guide de subventions et bourses.

Pour plus d'information sur la façon que les IRSC supportent la collaboration internationale et la recherche en santé mondiale, veuillez consulter la page d'[Internationalisation des outils liés aux politiques et aux programmes de financement des IRSC](#).

4.2 Application des connaissances

L'application des connaissances est partie intégrante du mandat des IRSC et est divisée en deux grandes catégories : l'AC *en fin de subvention* et l'AC *intégrée*. Avec ces deux catégories d'application des connaissances, les IRSC s'attendent à ce que les chercheurs assurent la dissémination de leurs résultats et facilitent leur application en vue d'améliorer la santé de la population, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et/ou de renforcer le système de santé. Veuillez noter que les coûts de dissémination constituent des dépenses admissibles dans toutes les subventions des IRSC.

Pour ce qui est de l'AC en fin de subvention, il existe de nombreux moyens de dissémination et il incombe au chercheur de choisir le véhicule qui assurera l'impact le plus grand auprès de l'auditoire d'utilisateurs des connaissances visé. Quand les premiers utilisateurs des connaissances sont des chercheurs, la dissémination des résultats au moyen de la publication d'articles dans des revues de

grande qualité et accessibles convient, même si d'autres stratégies qui permettent de mieux faire connaître les résultats et de faciliter leur application peuvent aussi convenir. Quand des auditoires d'utilisateurs des connaissances en dehors du milieu de la recherche devraient être informés de résultats de recherche particuliers, on s'attend à ce qu'il y ait des plans de dissémination avec des objectifs plus ambitieux et des stratégies plus détaillées. Dans le cas de l'AC intégrée, les intervenants ou les utilisateurs potentiels des connaissances issues de la recherche prennent part à l'ensemble du processus de recherche, et la recherche vise à trouver des solutions aux questions ou problèmes soulevés par les intervenants ou les utilisateurs des connaissances. Veuillez consulter [À propos de l'application des connaissances](#) pour de plus amples renseignements.

4.3 Accès aux résultats de la recherche

Les candidats et les membres des comités d'évaluation par les pairs doivent garder à l'esprit que la [Politique sur l'accès aux résultats de la recherche des IRSC](#) s'applique à tous financements, neufs et renouvelés, qui ont été accordés après le 1^{er} janvier 2008. Les détenteurs de financement doivent s'assurer que tous les articles publiés dans des revues savantes sont gratuitement accessibles en ligne dans les six mois, si possible en vertu d'accords avec les éditeurs. Les auteurs peuvent se conformer à la politique en archivant les manuscrits évalués par les pairs dans un dépôt ouvert (p. ex. dépôt d'établissement) ou en publiant dans une revue en libre accès. Voir le site Web de la politique pour plus de détails.

4.4 Genre, sexe et recherche en santé

On encourage les candidats à démontrer dans leurs demandes qu'ils feront une analyse des différences de genre et des différences de sexe. L'analyse des différences de genre et des différences de sexe vise systématiquement les différences biologiques (sexe biologique) et socioculturelles (sexe social ou genre) qui existent entre les hommes et les femmes et entre les filles et les garçons, sans présumer pour autant que de telles différences existent. Ce champ de recherche vise à favoriser une recherche en santé rigoureuse qui élargit la compréhension des déterminants de la santé chez les deux sexes et conduit à des améliorations de la santé et des soins de santé. Cet outil a pour but de fournir aux pairs évaluateurs un cadre pour décider si les notions de genre et/ou de sexe sont intégrées adéquatement aux plans de recherche proposés par les candidats des IRSC. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [L'outil pour les pairs évaluateurs des IRSC](#).

4.5 Communautés minoritaires de langue officielle

Les organismes fédéraux sont tenus d'intervenir positivement pour assurer soutien et reconnaissance aux communautés linguistiques minoritaires au Canada. Pour les IRSC, cela se traduit par l'obligation de promouvoir la recherche en santé dans ces communautés. Pour plus d'information, consultez l'initiative [Communautés de langue officielle en situation minoritaire](#). Cela dit, les demandes provenant de ces communautés doivent être soumises à une évaluation par les pairs aussi rigoureuse que les autres demandes. Cependant, la promotion de la recherche en santé dans les communautés linguistiques minoritaires ne doit pas devenir un critère d'évaluation.

4.6 Publications et productivité

L'excellence du dossier des candidats constitue un critère d'évaluation important pour tous les programmes de subventions. Un facteur principal dans l'évaluation de ce critère est la productivité des candidats, déterminée par la qualité et l'impact des contributions des candidats dans le domaine. Lorsqu'ils évaluent la qualité des publications, les comités d'évaluation par les pairs devraient se concentrer sur la qualité du contenu des publications et ne **PAS** simplement tenir compte du nombre de publications ni de la qualité ou du facteur d'impact des revues. Dans le cas des publications où il y a plusieurs auteurs ou des travaux en collaboration, on conseille aux candidats de décrire leur contribution, et les évaluateurs devraient évaluer la contribution particulière du candidat au travail.

Les IRSC financent la recherche dans de nombreux domaines liés à la santé, et les formes de publications de recherche peuvent varier énormément d'une discipline à l'autre. En plus de publier dans les revues traditionnelles évaluées par des pairs, les chercheurs en santé publient dans les livres, les monographies, les mémoires ou articles spéciaux, les articles de rétrospective, les comptes rendus de conférences ou de colloques et les résumés scientifiques, les publications gouvernementales, etc. Dans certains domaines de recherche qui évoluent rapidement, par exemple, certaines disciplines de l'informatique, de la génétique ou de la microélectronique, ont recours à des moyens spéciaux en vue d'atteindre l'auditoire cible rapidement. Les communiqués, les imprimés minute de rapports, les lettres et la distribution électronique des tirés à part constituent d'importants véhicules de dissémination des résultats de recherche. Toutes ces contributions devraient être traitées sur le même pied quand on évalue la qualité et l'impact, et les évaluateurs ne devraient pas considérer certaines d'entre elles comme des publications de deuxième ordre ou grises.

Quand ils évaluent la productivité, les évaluateurs devraient aussi tenir compte des retards légitimes dans la recherche et la dissémination des résultats de recherche. Il peut arriver dans certaines circonstances qu'un chercheur ne soit pas en mesure ou ne souhaite pas publier ses résultats de recherche avant de faire une demande de financement auprès des IRSC. Par exemple, le temps nécessaire pour terminer une monographie peut excéder l'intervalle de temps entre deux demandes, ou la protection de la propriété intellectuelle peut occasionner un retard dans la publication. La productivité peut aussi varier pour des raisons personnelles, comme la maternité ou le soin de jeunes enfants, un détachement administratif, une incapacité, des soins à des personnes âgées, etc., que le bénéficiaire ait pris ou non un congé officiel. On conseille aux candidats d'expliquer clairement et exhaustivement dans leur demande toutes les circonstances qui ont une influence sur la dissémination des résultats de recherche. Les comités d'évaluation par les pairs doivent tenir compte de l'effet de pareilles circonstances sur la productivité sans négliger de s'assurer que la recherche demeure de qualité compétitive.

5. Membres du comité d'examen par les pairs

Un comité d'évaluation par les pairs type des IRSC est formé d'un président, d'un agent scientifique, de pairs évaluateurs, de personnel des IRSC et d'autres personnes jouant des rôles plus spécialisés en fonction de la possibilité de financement. Les membres des comités d'évaluation sont choisis pour leur excellence comme chercheurs, attestée par leur capacité d'obtenir de façon continue des fonds de sources externes sur la base d'une évaluation par les pairs, ainsi que par l'étendue de leurs connaissances et la maturité de leur jugement. Pour plus d'information, veuillez consulter les [Lignes directrices sur la composition des comités d'évaluation par les pairs](#). En tant que groupe, les comités doivent également répondre au besoin de couvrir l'éventail des domaines de recherche dont ils sont responsables, représenter comme il se doit l'ensemble du milieu de la recherche en santé, pouvoir effectuer des évaluations dans les deux langues officielles, et tenir compte de la logistique imposée par les conflits d'intérêts et le roulement des membres des comités. Pour plus d'information, veuillez consulter la [Procédure de sélection des membres de comités d'évaluation par les pairs](#).

Les concours pour l'obtention de subventions des IRSC peuvent être réguliers ou ponctuels. Pour les concours réguliers, des comités d'évaluation par les pairs permanents sont formés, et leurs membres sont recrutés pour un mandat d'une durée déterminée (habituellement trois ans) afin d'assurer une certaine constance et continuité dans le processus d'évaluation. La composition des comités permanents peut être complétée par des membres additionnels, pour les besoins d'un concours spécifique, en fonction des demandes reçues et des compétences nécessaires pour l'évaluation de ces demandes. Dans le cas des concours ponctuels, des comités sont formés pour chaque concours particulier et démantelés ensuite.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les membres de comités, veuillez consulter le [Rôle des membres des comités d'évaluation par les pairs](#).

Pour les instructions détaillées pour les membres évaluateurs veuillez consulter les [Instructions aux membres des comités](#).

6. Procédure d'évaluation des demandes

6.1 Évaluation de la pertinence

Le processus d'évaluation de la pertinence est utilisé par les responsables stratégiques et/ou les partenaires pour évaluer la concordance d'une demande avec le thème de recherche décrit dans la possibilité de financement (PF). Comme son nom l'indique, le processus est utilisé lorsqu'il est important que les demandes soient pertinentes par rapport aux objectifs de recherche visés par la PF. Cette approche d'évaluation est généralement réservée aux PF stratégiques et aux annonces de priorités.

Les demandes soumises au concours du prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement seront évaluées pour leur pertinence avant la réunion du comité d'examen et toute demande non-pertinente sera retirée du concours. Toutes demandes soumises au concours du prix d'application des connaissances de l'Institut du vieillissement, dont les candidats ont donné leur consentement sur l'utilisation et la divulgation de la demande détaillée et de l'information nominative aux fins de l'examen de la pertinence et des décisions relatives au financement, seront pris en considération pour du financement additionnel de d'autres partenaires disponible au travers de ce concours.

6.2 Vue d'ensemble du processus d'examen par les pairs

Toutes les candidatures admissibles reçues au plus tard à la date limite, spécifiée dans la possibilité de financement, sont inscrites au concours. Les candidatures doivent être complètes au moment où elles sont présentées, sinon elles sont retirées du concours. Des exceptions précises à ces règles peuvent être prévues dans les descriptions des possibilités de financement.

Le processus de sélection des candidatures comprend deux étapes :

1. Classement préliminaire et examen des candidatures assignées
2. Examen par les pairs des candidatures sélectionnées

6.3 L'étape du classement préliminaire (Étape 1)

6.3.1 Classement préliminaire et examen des candidatures assignées

Après que la liste des demandes a été compilée, les membres des comités ont accès aux résumés des demandes afin de déclarer tout conflit d'intérêts et indiquer leur niveau d'expertise. Chaque candidature sera assignée à au moins deux (2) examinateurs. À la réception des cotes, les IRSC établiront la liste des candidatures les plus concurrentielles qu'on étudiera à la prochaine étape du processus de sélection. Cela permettra au comité de se concentrer sur les candidatures qui ont le plus de chances de recevoir le prix.

6.3.2 Évaluation des demandes durant l'étape du classement préliminaire

Les membres du comité d'évaluation par les pairs ont la responsabilité de se familiariser avant la réunion avec toutes les demandes qui seront évaluées par le comité, ainsi qu'avec les rapports des évaluateurs externes, le cas échéant. Cela permettra aux pairs évaluateurs de préparer leur rapport d'évaluateur interne. On trouve des renseignements sur ce qu'il faut inclure à la [section 7.2](#).

Avant la réunion, les évaluateurs internes doivent effectuer les tâches suivantes sur RechercheNet :

1. télécharger les évaluations;
2. attribuer une cote initiale à chaque demande (notez que les cotes initiales seront utilisées pour établir un « sous-groupe » de demandes à évaluer à l'étape 2 du processus).

La date limite pour télécharger vos évaluations sur RechercheNet, avec vos évaluations de la qualité globale et cotes initiales, **est deux semaines avant la date de la réunion**. Les évaluations peuvent être sauvegardées comme versions préliminaires, en sélectionnant « sauvegarder une version préliminaire » dans RechercheNet avant de les soumettre. Pour accéder aux autres évaluations des demandes qui vous ont été assignées, vous devez sélectionner « soumettre l'évaluation finale » dans RechercheNet. Par la suite, vous ne pourrez pas la modifier avant la réunion. Si vous voulez modifier vos évaluations après la réunion du comité, vous aurez une semaine pour télécharger directement vos modifications dans RechercheNet.

Veillez-vous adresser au coordonnateur de votre comité si une erreur est survenue pendant le processus de soumission.

6.4 Examen par les pairs des candidatures sélectionnées (Étape 2)

On demandera aux pairs examinateurs qui ne sont en conflit par rapport à aucune des demandes choisies de participer à la réunion du comité d'examen par les pairs. Ces demandes feront l'objet de discussions approfondies et seront comparées les unes aux autres; finalement, le récipiendaire au sein des deux processus de candidature sera choisi par le comité. Les mêmes critères d'évaluation, mentionnés ci-dessus, seront utilisés lorsqu'on discutera de ces candidatures.

Un élément important de toute réunion de comité d'examen par les pairs est l'évaluation finale de l'efficacité et du fonctionnement du comité, ainsi que des questions de politique qui peuvent avoir été soulevées au cours des délibérations. Cet échange permet au personnel des IRSC de répondre à toute préoccupation des membres du comité et de consigner la rétroaction relative au processus d'examen par les pairs dans le cadre des efforts continus des IRSC pour maintenir un système d'examen par les pairs efficace et de haute qualité.

6.5 Points à signaler pour les demandes

Toute préoccupation en ce qui a trait aux points suivants devrait être discutée et, au besoin, être portée à l'attention du personnel des IRSC. Ces points ne doivent pas être considérés comme des critères d'évaluation, sauf qu'ils peuvent avoir un impact sur la qualité scientifique de la demande. Pour connaître en détail les règles pertinentes, voir le [Guide de subventions et bourses](#).

- **Admissibilité** : Les examinateurs devraient soulever tout doute quant à l'admissibilité des candidats principaux (ainsi que des établissements auxquels ils sont affiliés) aux fonds des IRSC.
- **Pertinence** : Bien que des versions rendues anonymes de toutes les candidatures au Prix Betty Havens ont été examinées par l'Institut du vieillissement et jugées pertinentes par rapport au prix, les pairs examinateurs devraient soulever toutes les inquiétudes concernant la pertinence auprès des IRSC le plus tôt que possible.

6.6 Après la réunion

Le personnel des IRSC prépare, le plus tôt possible après les réunions des comités d'évaluation par les pairs, une proposition de financement en fonction des recommandations du comité, laquelle sera soumise à l'évaluation du chef des affaires scientifiques et du chef des services financiers. Ceux-ci étudieront les recommandations relatives au financement à la lumière des critères établis par le conseil scientifique (CS), auquel ils soumettront leurs recommandations aux fins d'approbation finale. La liste des candidats dont la demande a été retenue est affichée sur la page des [Notifications de décisions de financement](#) dès qu'elle est disponible.

Ceux qui proposent des candidatures et les candidats sont informés des résultats du concours une fois que le conseil scientifique des IRSC a approuvé les résultats du concours.

7. Évaluation des candidatures

7.1 Types de candidatures

Les candidatures sont examinées dans le cadre de deux possibilités de financement :

- Prix de l'application des connaissances
- Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement

Dans certains cas, le même comité d'examen par les pairs peut évaluer des demandes pour plus d'une possibilité de financement. À la fin de la réunion du comité, ces demandes seront séparées dans leur propre liste de classement global et les décisions sur le financement seront prises en fonction de l'enveloppe de financement disponible dans le cadre de leurs programmes respectifs. La présence de ces demandes n'aura donc pas d'effets sur le financement d'autres demandes en cours d'examen par ce comité.

7.2 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation pour le Prix de l'application des connaissances et le Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement sont fournis ci-dessous :

Prix de l'application des connaissances

- Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à la synthèse, à la dissémination, à l'échange et à l'application éthiques des connaissances au Canada ou à l'étranger?
- Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à l'amélioration de la santé des individus, au Canada ou à l'étranger, à une offre de meilleurs services et produits de santé, ainsi qu'au renforcement du système de santé?
- Dans quelle mesure les lettres d'appui aux candidats sont-elles convaincantes?

Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement

- Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à la synthèse, à la dissémination, à l'échange et à l'application éthiques des connaissances à l'échelle locale ou régionale?
- Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à l'amélioration de la santé des individus, des services et produits de santé, ainsi que du système de soins de santé?
- Dans quelle mesure les lettres d'appui aux candidats sont-elles convaincantes?

7.3 Format du rapport des évaluateurs internes

1. **Un bref synopsis de la proposition**
2. **Une évaluation de la proposition, selon les critères d'évaluation présentés dans les détails de la possibilité de financement**
 - considérer tous les facteurs et les forces ou les faiblesses des demandes les unes par rapport aux autres;
 - l'accent peut être mis sur des critères particuliers dans les détails de la possibilité de financement, en vue de satisfaire aux objectifs du programme de financement; il faut en tenir compte quand vous formulez votre cote;
 - centrer vos commentaires sur les facteurs les plus pertinents par rapport à votre cote.
3. **S'il y a lieu, des commentaires au sujet des questions sur lesquelles l'attention devrait être attirée, selon l'examineur, comme il est indiqué à la [section 6.5](#).** Ces facteurs ne doivent pas influencer la cote ni les recommandations budgétaires, à moins qu'ils n'aient une incidence certaine sur la valeur scientifique de la proposition de recherche.

L'évaluation doit être claire et concise, utiliser un langage objectif et non incisif, et inclure une justification. Des conseils constructifs au candidat lui permettront d'améliorer la qualité et l'efficacité de la recherche proposée. Le candidat recevra l'évaluation telle que l'évaluateur l'aura soumise. Pour cette raison, veuillez éviter de vous identifier pour faire en sorte que le processus d'évaluation demeure confidentiel.

7.4 Cote

Les critères utilisés pour évaluer le mérite scientifique d'une demande sont indiqués à la [section 7.2](#). Le poids relatif de ces critères dépend des objectifs du programme, tels qu'ils sont énoncés dans la description de la possibilité de financement; en cas de doute, s'adresser au directeur adjoint responsable du comité.

Par souci d'uniformité, tous les évaluateurs doivent adhérer à une échelle commune. Il est particulièrement important d'utiliser toute l'échelle et d'appliquer les mêmes conventions aux cotes attribuées. À cette fin, l'échelle et les descripteurs qui suivent doivent être utilisés :

Descripteur*	Intervalle**	Résultat
Exceptionnel	4,5 – 4,9	Subventionnable – fera l'objet de discussions par le comité
Excellent	4,0 – 4,4	
Très bien	3,5 – 3,9	
Acceptable, mais de faible priorité	3,0 – 3,4	Non subventionnable – pourrait ou non faire l'objet de discussions par le comité
Révision nécessaire	2,5 – 2,9	
Révision importante nécessaire	2,0 – 2,4	
Laisse beaucoup à désirer	1,0 – 1,9	
Rejeté	0,0 – 0,9	

* Seules les demandes cotées 3,5 et plus sont admissibles au financement des IRSC.

** Lors des réunions du comité, les évaluateurs attribuent une cote à une décimale, mais la cote moyenne finale est calculée avec deux décimales.

Annexe I - Séquence des étapes de l'examen par les pairs

Classement préliminaire des candidatures assignées	1. Le président, les AS et le personnel des IRSC assignent les candidatures aux pairs examinateurs.
	2. Les pairs examinateurs fournissent une cote et un examen écrit pour les candidatures qui leur sont assignées.
	3. Le personnel des IRSC établit la liste des candidatures les plus concurrentielles.
Examen par les pairs des candidatures sélectionnées	4. Les pairs examinateurs qui ne sont en conflit par rapport à aucune des candidatures choisies sont nommés.
	5. Réunion d'examen par les pairs qui consiste en une discussion libre des membres du comité sur toutes les candidatures.
	6. Le gagnant pour chaque processus de candidature est choisi par le comité.

Annexe II – Feuille de travail de l'examineur pour le Prix de l'application des connaissances

Candidat : _____

Examineur : _____

Le tableau suivant vous servira de guide pour l'évaluation de la demande.

Critères d'examen	Exceptionnel	Excellent	Très bien	Acceptable, mais de faible priorité	Révision nécessaire	Révision importante nécessaire	Laisse beaucoup à désirer	Rejeté
Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à la synthèse, à la dissémination, à l'échange et à l'application éthiques des connaissances au Canada ou à l'étranger?								
Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à l'amélioration de la santé des individus, au Canada ou à l'étranger, à une offre de meilleurs services et produits de santé, ainsi qu'au renforcement du système de santé?								
Dans quelle mesure les lettres d'appui aux candidats sont-elles convaincantes?								

Annexe III – Feuille de travail de l'examineur pour le Prix Betty Havens de l'application des connaissances de l'Institut du vieillissement

Candidat : _____

Examineur : _____

Le tableau suivant vous servira de guide pour l'évaluation de la demande.

Critères d'examen	Exceptionnel	Excellent	Très bien	Acceptable, mais de faible priorité	Révision nécessaire	Révision importante nécessaire	Laisse beaucoup à désirer	Rejeté
Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à la synthèse, à la dissémination, à l'échange et à l'application éthiques des connaissances <u>à l'échelle locale ou régionale</u> ?								
Dans quelle mesure le candidat a-t-il fait ressortir sa contribution à l'amélioration de la santé des individus, des services et produits de santé, ainsi que du système de soins de santé?								
Dans quelle mesure les lettres d'appui aux candidats sont-elles convaincantes?								